



Question bête

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 12 novembre 2007

Une fois début 2008, est-ce que tout les petits bars-tabacs de village seront obligés de devenir établissements non fumeur ?

Réponse :

Le 1er janvier 2008, les petits bars-tabacs de village seront tenus de respecter la loi comme les grands restaurants de la capitale. Ils seront donc non-fumeurs dans les espaces clos et couverts de leurs établissements mais pourront y installer des salles fumeurs répondant aux normes de l'article [R. 3511-3](#) du code de la santé publique